

Communiqué de presse

Concessions perpétuelles en état d'abandon

La Ville de Colmar a engagé une procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon au cimetière municipal du Ladhof (135 rue du Ladhof - Colmar).

Au vu des articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 septembre 2016, il a été procédé à la constatation de l'état d'abandon des sépultures louées de manière perpétuelle.

Conformément à la réglementation en vigueur, la liste des tombes concernées par cette procédure est consultable :

- au secrétariat du cimetière (135 rue du Ladhof – COLMAR),
- aux guichets H, I ou J de la Mairie (1 place de la Mairie – COLMAR),
- à la Préfecture du Haut-Rhin – service réglementation (7 rue Bruat – COLMAR).

Pour plus de renseignements vous pouvez également contacter le service Population/Cimetière au 03.89.20.68.68 poste 1222.

Contact presse :

Delphine Sivignon

+33 (0)3 69 99 56 21

+33 (0)6 99 02 64 33

delphine.sivignon@colmar.fr